



# Commune de Genolier

**Au Conseil communal de Genolier**

Genolier, le 11 mai 2015

**PREAVIS N° 58/2015**  
concernant le rapport de gestion  
de la Municipalité année 2014

Responsable : la Municipalité

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions de l'article 93c de la Loi sur les communes du 28.02.1956 (mise à jour 01.01.2007) et de l'article 110 du règlement du Conseil communal du 10.11.2014, la Municipalité vous présente son rapport de gestion pour l'exercice 2014

Les comptes communaux vous sont présentés dans le préavis N° 57/2015

## Table des matières

### Avant propos

#### **1 - Administration générale**

- 1.1 Résumé
- 1.2 Organisation
- 1.3 Personnel communal
  - 1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal
  - 1.3.2 Personnel communal du greffe
  - 1.3.3 Service d'archives
  - 1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux
  - 1.3.5 Entretien du temple
  - 1.3.6 Service d'exploitation communale
  - 1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure
  - 1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2014
  - 1.3.9 Réunions du personnel
- 1.4 Gestion des assurances
- 1.5 LPP – Caisse de retraite
- 1.6 Salaires
- 1.7 Sports
- 1.8 Transports publics
  - 1.8.1 Cartes journalières de transport
  - 1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cergue-Morez
- 1.9 Informatique
- 1.10 Site Internet
- 1.11 Motions/référendums/pétitions/interpellations
- 1.12 Affaires litigieuses
- 1.13 Naturalisations-Bourgeoisies
- 1.14 Statistiques communales

#### **2 – Finances**

- 2.1 Bourse communale

#### **3 - Domaines – Bâtiments communaux**

- 3.1 Terrains et domaines
- 3.2 Forêts communales
  - 3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline
  - 3.2.2 Pâturages
  - 3.2.3 Parc Jurassien Vaudois (PJV)
  - 3.2.4 Bois de Chênes
- 3.3 Bâtiments
  - 3.3.1 Bâtiments « administratifs », Fontaines, Pavillon, CTC, maison « Seemann »
  - 3.3.2 Ancienne Poste
  - 3.3.3 Auberge
  - 3.3.4 Collèges
  - 3.3.5 D'Une Fontaine à L'Autre
  - 3.3.6 Le Montant « Bâtiment 1912 »
  - 3.3.7 Boucherie
  - 3.3.8 Eglise
  - 3.3.9 Le Gossan
  - 3.3.10 Le Pavillon
  - 3.3.11 « Source Vive » Bâtiment route de la Gare 10
  - 3.3.12 SDIS, nouvelle caserne des pompiers
  - 3.3.13 Chauffage à distance Genolier CàD SA
  - 3.3.14 Constructions privées
  - 3.3.15 La Cure
  - 3.3.16 Règlement des constructions
  - 3.3.17 Police des constructions
  - 3.3.18 Divers

#### **4 – Travaux**

- 4.1 Routes et réseau routier
- 4.2 Voirie
- 4.3 Cimetière
- 4.4 Traitement des déchets
- 4.5 Réseau d'égouts, d'épuration
- 4.6 Cours d'eau

#### **5 - Instruction publique et Cultes**

- 5.1 AISGE
- 5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires
- 5.3 Evolution de la population scolaire
- 5.4 PPLS
- 5.5 RAT
- 5.6 Culte

#### **6 - Police**

- 6.1 Police communale
- 6.2 Gendarmerie vaudoise
- 6.3 Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie
- 6.4 Défense incendie
  - 6.4.1 Extrait du rapport de gestion du commandant du SDIS
  - 6.4.2 Interventions
  - 6.4.3 SDIS Nyon-Dôle
  - 6.4.4 Commission du feu SDIS Genolier-Givrins-Trélex
- 6.5 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) – Aide à la population

#### **7 - Sécurité sociale**

- 7.1 Sécurité sociale
- 7.2 Prévoyance sociale

#### **8 - Services industriels**

- 8.1 Eaux

#### **9 - Divers**

- 9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la Commune de Genolier
- 9.2 Conseil Régional
- 9.3 Sociétés locales

#### **10 Relations avec la population**

#### **11 Rapport de gestion sur l'exercice 2013 de la commission de gestion**

#### **12 Compétence à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles**

#### **13 Autorisation générale accordée à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles et des droits réels immobiliers et achats en parts de sociétés immobilières pour un montant de Frs 100'000.--**

#### **14 Conclusion**

### **Avant-propos**

La Loi sur les communes (art. 93 b) prévoit que le rapport de la Municipalité décrit la situation qui prévaut dans la commune au 31 décembre de l'année écoulée.

Certains commentaires sont similaires, voire identiques à ceux de l'année dernière.

Il est possible que ce rapport se trouve décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

# **1 ADMINISTRATION GENERALE**

## **1.1 Résumé**

L'année 2014 a vu se poursuivre la mise en place ou l'achèvement des préavis votés en 2013 et 2014 comme par exemple :

- La poursuite du processus engagé pour l'avenir du Bois de Chênes avec la création de la Fondation du même nom (43/2014) et la demande de crédit de CHF 400'000.- (53/2014)
- La poursuite du PGA (Plan Général d'Affectation) initié en 2006 avec une demande de crédit supplémentaire.
- La suite du remplacement des compteurs d'eau dans la commune avec relevé à distance. (25/2013)
- Le crédit d'étude pour la réalisation d'une caserne pompiers avec des appartements de fonction (47/2014)
- Le bouclage d'eau sous pression (ESP) « Sous-La-Ville » (42/2014)
- La révision partielle du règlement du Conseil communal (39/2014)

La liste complète des préavis est détaillée en page 7.

Pour certains projets, vous trouverez une explication plus détaillée du responsable du dicastère.

La fonction de vice-Syndic a été assurée par M. Gérald Girardet jusqu'au 30 juin 2014, puis par M. Claude Bürki dès le 1<sup>er</sup> juillet 2014.

Elle a tenu 43 (46) séances au cours desquelles elle a examiné les questions/problèmes liés à la gestion de la commune et pris les décisions dans les compétences attribuées par la Loi sur les communes (LC) et le Règlement du Conseil Communal.

Les séances sont protocolées dans les procès-verbaux rédigés par la secrétaire et ensuite approuvés par l'ensemble de la Municipalité, 368 (412) pages ont été rédigées. La totalité du courrier entrant/sortant est accessible à chaque membre de l'exécutif. Si nécessaire des photocopies sont mises à leur disposition.

A l'exception des réunions ordinaires de la Municipalité représentant 140h15 (160) heures et les participations aux séances du Conseil communal, les municipaux ont investi plus de 2826 (3'333) heures dans diverses associations ou réunions.

## 1.2 Organisation

L'organisation de la Municipalité n'a pas subi de changement.

<p><b>Florence RATAZ</b> FRA 022/366.33.43 079/229.26.66</p>	<p><b>Claude BÜRKI</b> CBU 022/366.23.60 079/286.61.87</p>	<p><b>Georges RICHARD</b> GRI 022/366.26.02 079/551.18.90</p>	<p><b>Jean ZUCHELLO</b> JZU 022/366.33.56 079/625.35.26</p>	<p><b>Gérald GIRARDET – GGI</b> 022/366.85.50 079/206.49.35</p>
Remplaçant	Remplaçant	Remplaçant	Remplaçante	Remplaçant
<b>Georges RICHARD</b> GRI	<b>Gérald GIRARDET</b> GGI	<b>Jean ZUCHELLO</b> JZU	<b>Florence RATAZ</b> FRA	<b>Claude BÜRKI</b> CBU
<p><b><u>Administration générale</u></b> Organisation communale Personnel Intérêts généraux Juridiques</p> <p><b><u>AISGE</u></b> Présidente du CODIR Ecoles liaison avec Directeur, doyens, maîtres PPLS – Classes D Conseil d'établissement Budgets/comptes écoles</p> <p><b><u>Clinique dentaire</u></b></p> <p><b><u>Transports publics</u></b> NSTCM Transports scolaires</p> <p><b><u>RAT</u></b> Membre (<i>rempl.GRI</i>)</p> <p><b><u>Police communale</u></b> + police 2000 (<i>rempl.JZU</i>)</p>	<p><b><u>Bâtiments communaux</u></b> Salle communale Auberge Administration Maison Gothique Ancienne Poste Une Fontaine à l'Autre Eglise Boucherie Route de la Gare Pavillon Ecole 1912</p> <p><b><u>Constructions privées</u></b> Enquête Permis de construire Permis d'habiter Contrôle des chantiers</p> <p><b><u>Chauffage à distance</u></b> Genolier CàD SA Conseil d'Administration</p> <p><b><u>AISGE</u></b> Conseil Intercommunal <b><u>La Colline</u></b> Président AG</p> <p><b><u>ACP</u></b> Conseil Intercommunal</p>	<p><b><u>Domaines</u></b> Terrains propriété de la commune PPA Parcs - Cimetière</p> <p><b><u>Gestion déchets</u></b></p> <p><b><u>Paroisse</u></b></p> <p><b><u>PCI communale</u></b> ORPC + PCI Communale</p> <p><b><u>Cours d'eau et environnement</u></b></p> <p><b><u>Bois de Chênes</u></b></p> <p><b><u>Conseil Régional</u></b></p> <p><b><u>Feu</u></b> Commission feu Collaboration avec Givrins et Trélex</p> <p><b><u>Affaires sociales</u></b> OMSV – Hôpital GHOL ORP – ARAS</p> <p><b><u>ACP</u></b> CODIR</p>	<p><b><u>Finances</u></b> Budget-comptes Lignes de crédits Emprunts Préavis avec demande de crédit Relations avec banque et fiduciaire Facture sociale Impôts</p> <p><b><u>Eaux-égouts</u></b> Réseau eau Réseau égouts Réservoirs communaux Connexion SAPAN SANE</p> <p><b><u>Feu</u></b> Commission feu Collaboration avec Givrins et Trélex</p>	<p><b><u>Routes</u></b> Routes communales Liaison routes cantonales Déneigement Nettoyage routes-trottoirs</p> <p><b><u>Forêts</u></b> Liaison avec garde-forestier et inspecteur forestier Forêts communales Forêts hors Commune de Genolier PJV (parc jurassien vaudois) Plan forestier Plan touristique Jurassien Triage la Colline</p> <p><b><u>Terrains hors commune</u></b> Chalets d'alpage Chèvrerie</p> <p><b><u>AISGE</u></b> CODIR</p>

Préavis déposés au Conseil communal en 2014

Préavis No	Objets	Décision
39/2014	Concernant la révision partielle du règlement du Conseil communal	Accepté le 11 septembre 2014
40/2014	Concernant une demande de crédit supplémentaire de Frs 57'081.-- au préavis No 19/2012 pour le remplacement d'un tronçon de la conduite principale d'eau sous pression (ESP) qui alimente le village à la route de la Gare	Accepté le 26 mars 2014
41/2013	Concernant l'adoption du PPA « Sous-la-Ville » et du règlement concernant la taxe relative au financement de l'équipement communautaire en lien avec les parcelles comprises dans le périmètre du plan partiel d'affectation « Sous-la-Ville »	Accepté le 12 juin 2014
42/2014	Concernant une demande de crédit de Frs 299'000.-- pour une nouvelle conduite d'eau sous pression. Bouclage dans le secteur « Sous-la-Ville	Accepté 12 juin 2014
43/2014	Concernant l'autorisation de créer la Fondation du Bois de Chênes, l'autorisation de confier le Bois de Chênes à la Fondation du Bois de Chênes en droit de superficie pour une période de 25 ans, renouvelable tacitement ou dénonciation à préciser, une demande de crédit de Frs 50'000.-- pour le capital initial de la Fondation du Bois de Chênes	Accepté le 12 juin 2014
44/2014	Concernant l'adoption d'un nouveau règlement communal en matière de subventions des études musicales	Accepté le 11 septembre 2014
45/2014	Concernant les comptes de l'exercice 2013	Accepté le 12 juin 2014
46/2014	Concernant le rapport de gestion 2013	Accepté le 12 juin 2014
47/2014	Concernant une demande de crédit d'étude de Frs 140'000.-- pour financer la réalisation d'une caserne pour les pompiers, d'appartements au-dessus de la caserne ainsi que l'aménagement des locaux de la voirie.	Accepté le 11 septembre 2014
48/2014	Concernant une demande de crédit de Frs 39'800.-- pour le remplacement, en urgence d'un tronçon de la conduite principale d'eau sous pression (ESP) alimentant le village, à la Refaz-Molard-Rochau-Vers Priez, à travers la parcelle Wyss.	Accepté le 11 septembre 2014
49/2014	Concernant une demande de crédit de Frs 27'000.-- pour financer divers travaux de réfection de routes et chemins communaux.	Accepté le 11 septembre 2014
50/2014	Concernant un crédit supplémentaire pour le financement du PGA et du règlement sur l'aménagement du territoire et des constructions d'un montant de Frs 106'000.--.	Accepté le 29 octobre 2014
51/2014	Concernant l'arrêté du taux d'imposition communal pour l'année 2015	Accepté le 29 octobre 2014
52/2014	Concernant l'autorisation de confier le Bois de Chênes (propriété de la commune de Genolier) à la Fondation du bois de Chênes, en droit de superficie pour une période de 50 ans à la place de 25 (à bien plaisir), renouvelable tacitement ou dénonciation à préciser.	Accepté le 29 octobre 2014
53/2014	Concernant une demande de crédit de Frs 400'000.-- pour le capital complémentaire de la Fondation du Bois de Chênes	Accepté le 4 décembre 2014
55/2014	Budget 2015	Accepté le 4 décembre 2014

### 1.3 Personnel communal

#### 1.3.1 Mutations, engagements, départs de personnel communal

Aucun changement n'est intervenu dans l'année 2014

#### 1.3.2 Personnel communal du greffe

Mme Carmen Deléderray	1.0 EPT	secrétaire du greffe
Mme Nathalie Schrag	0.5 EPT	adjointe du greffe
Mme Danielle Jayet	0.5 ETP	adjointe du greffe

#### 1.3.3 Service d'archives

La gestion des archives est toujours confiée à la société Pro-Archives.

#### 1.3.4 Service d'entretien des bâtiments communaux

Mme Suzanne Stoehr est en charge de l'entretien et du nettoyage des bâtiments ci-dessous :

- Le Gossan (y compris vestiaires et grande salle)
- Ancienne Poste et salle du 700<sup>ème</sup>
- Maison Gothique
- Administration communale
- Immeuble de l'Auberge (sans restaurant)
- Pavillon

L'occupation de Mme Suzanne Stoehr est de l'ordre de 100h par mois en moyenne très variable dépendant grandement de l'occupation du Gossan (environ 0.75 EPT).

#### 1.3.5 Entretien du temple

Mme Fatima Rech poursuit son travail d'entretien du temple à notre grande satisfaction.

#### 1.3.6 Service d'exploitation communale

Les personnes suivantes sont en charge de ce service :

M. Cédric Blumenstein	chef d'exploitation 100%
M. Nicolas Rubin	employé 100%
M. Bruno de Matos	employé 100%
M. Timur Nigorita	apprenti agent d'exploitation

#### 1.3.7 Autres personnes engagées à l'heure

Déchetterie Barin selon horaire d'ouverture, M. Thyll Brunner (0.25. EPT), il est secondé lors de ses vacances par M. Alby.

Mme Jutta Bolay, nettoyage réfectoire scolaire après repas et remplacement de Mme Stoehr.

Nous avons engagé durant les vacances scolaires 3 jeunes pour des durées de deux semaines.

#### 1.3.8 Effectif du personnel au 31.12.2014

5 municipaux	env.	2.00 EPT
3 employées du greffe		2.00 EPT
1 boursier		0.50 EPT
4 employés d'exploitation		4.00 EPT
3 employés payés à l'heure		<u>1.25 EPT</u>
Total	env.	9.75 EPT

La masse salariale de notre personnel au 31.12.2014 est de Frs 838'828.- et pour la Municipalité Frs 218'728.55.- contre Frs 864'002.-- et Frs 230'597.90 au budget 2014.

#### **1.3.9 Réunions du personnel**

Une réunion est organisée par année pour informations au sujet de la LPP.  
Des entretiens-évaluations sont menés une fois par année avec chaque employé.

#### **1.4 Gestion des assurances**

La gestion de nos différentes assurances est assurée par ProConseil Solutions SA à Morges. Cette dernière procède à chaque échéance de police d'assurance à une analyse détaillée et nous propose entre 3 et 5 possibilités de remplacement.

#### **1.5 LPP – Caisse de retraite**

La caisse de retraite de notre personnel est placée auprès du Groupe Mutuel. La couverture au 31.12.2014 est de 121.80% alors qu'elle était de 118% à fin 2013.

#### **1.6 Salaires**

Des augmentations, ajustements ou primes ont été accordées à certains employés, bien que l'augmentation du coût de la vie ait été négative.

#### **1.7 Sports**

Terrains de sports - Place de jeux - Terrains de pétanque - Stand de tir

Les différents aménagements sont utilisés à la satisfaction des sportifs ou des enfants et des mamans en ce qui concerne la place de jeux proche du Pavillon.

De nombreuses manifestations et des concours sont organisés chaque année. La Municipalité veille à l'entretien régulier des installations.

Rappelons que les buvettes de la pétanque ou du stand de tir peuvent être louées par les habitants de Genolier. Les réservations, en fonction des calendriers des deux sociétés, sont à faire auprès du Greffe.

#### **1.8 Transports publics**

##### **1.8.1 Cartes journalières de transport**

Deux cartes de transport sont toujours mises à disposition des habitants de Genolier pour un prix de Frs 45.--, fixé d'un commun accord avec les communes de la ligne du NStCM qui fournissent ce service. L'investissement consenti par la commune de Frs 25'800.- est couvert à concurrence de Frs 22'905.- (comptes 2014)

##### **1.8.2 Développement de la ligne Nyon-St-Cerque-Morez**

Les usagers de la ligne sont en constante augmentation.

L'entrée en vigueur du cadencement au ¼ d'heure jusqu'à Genolier est toujours prévu pour le changement d'horaire en décembre 2015. Et il sera procédé durant cette même année aux ajustements du nouveau matériel roulant

Une mise en conformité de la gare de Genolier est toujours à l'étude, elle a pour but de sécuriser les quais et de les adapter au nouveau matériel roulant permettant ainsi une plus grande accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Le projet de dépôt ferroviaire de Trélex a été déposé à l'enquête publique durant l'année 2013, il est malheureusement bloqué en raison de l'entrée en vigueur de la LATC. Le CA entreprend toutes les démarches nécessaires afin de trouver une solution.

### 1.9 Informatique (rubrique 190.311)

Notre réseau informatique fonctionne à satisfaction.

### 1.10 Site Internet (www.genolier.ch)

Mises à jour courantes

### 1.11 Motions-référendums-pétitions-interpellations

Rien à signaler

### 1.12 Affaire(s) litigieuse(s)

Néant

### 1.13 Naturalisations- Bourgeoisies

La municipalité a procédé à 9 auditions de candidats en 2014, à l'issue de quoi, 21 personnes ont été naturalisées au total, y compris les naturalisations facilitées (15 demandes sont toujours en attente au canton).

### 1.14 Statistiques communales

Pyramide des âges                      Annexe N° 1  
Statistique des habitants              Annexe N° 2

## 2 - FINANCES

Rappel sur les Comptes 2012 et 2013 : Le bouclage des finances communales pour l'année 2012 a montré un résultat positif exceptionnel et malgré cela le taux d'imposition a été maintenu à 55 cts pour 2013 et 2014. Bien nous en a pris, car le montant des factures cantonales pour la péréquation intercommunale 2013 a plombé gravement les Comptes 2013 (environ Frs 1'400'000.- de déficit).

Emprunts : Pour subvenir à nos besoins financiers concernant l'immeuble « Source Vive » à la Rte de la Gare, les conditions du taux hypothécaire obtenues sur le marché étant encore très bonnes, la municipalité a décidé de contracter un emprunt supplémentaire de 1,5 million sur cet objet, comme le conseil communal le lui a autorisé dans le préavis. Un autre emprunt sur le réfectoire du Gossan a été renouvelé à de bien meilleures conditions qu'auparavant !

Comptes 2014 : Dès le mois de juin, les perspectives des rentrées fiscales pour 2014 se sont confirmées meilleures que prévues au budget, en tout cas beaucoup plus encourageantes que les résultats des Comptes 2013 soumis à l'approbation du Conseil Communal de juin 2014. Dès le mois de septembre, est arrivée une autre bonne nouvelle : nous allons recevoir une rétrocession de la Facture sociale 2013 de plus de Fr. 200'000.-  
Un autre élément positif est que nous avons eu à nouveau en 2014 des revenus exceptionnels en taxes de raccordement pour les eaux usées et pour l'eau potable : plus de Fr. 270'000.- de recettes qui n'apparaissent pas dans le résultat 2014 car affectées à des fonds de réserve.

Budget 2015 : un autre aspect positif nous a été annoncé dès le mois d'octobre, ce sont les acomptes prévisionnels annoncés par l'Etat pour la péréquation/facture sociale 2015 : ceux-ci sont revenus à un seuil supportable, correspondant à nos attentes et à ceux budgétés pour 2013. Le budget 2015 présenté et approuvé par le Conseil communal de décembre, nous laisse présager d'une année 2015 assez positive. Mais après le résultat de l'année 2013 que nous avons eu, la prudence est de mise ...

Le préavis N° 57/2014 concernant les « **Comptes 2014** » est là pour confirmer tout ce qui a été dit plus haut.

## 2.1 Bourse communale

Tenue à satisfaction par M. Olivier Rochat.

## 3 - DOMAINES – BÂTIMENTS COMMUNAUX

### 3.1 Terrains et domaines

#### PPA Sous-la-Ville (route de Duillier)

Le préavis concernant le PPA (plan partiel d'affectation) de Sous-la-Ville a été accepté en juin 2014 par le Conseil communal. L'aire de construction comprend 5 bâtiments de 2 logements.

Si le législatif a accepté le principe de développer ce nouveau quartier, par contre le Service du développement territorial demande que les 5'000m<sup>2</sup> des nouvelles parcelles soient compensés en dézonant du terrain à bâtir à Genolier ou ailleurs dans le canton. C'est seulement après avoir remis une surface équivalente en zone agricole que le canton acceptera définitivement le PPA.

C'est une nouvelle fois le résultat de l'entrée en vigueur de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire). Depuis plusieurs mois la Municipalité est en tractation avec le canton pour trouver une solution acceptable pour les propriétaires et la commune.

#### Morant-Lorraine (derrière la gare)

Ce projet qui comprend un nouveau quartier d'environ 300 habitants est directement lié au PGA ci-dessous et à l'entrée en vigueur de la LAT.

Si le développement et la densification du « cœur de localité » pourra se faire sans problème, par contre il faudra également trouver une solution de compensation (zone à bâtir à remettre en zone agricole).

Situé à côté de la gare et des transports publics, ce PPA se réalisera, mais avec un peu, beaucoup (?) de retard. Ce projet est important pour la commune, car il permettra de construire la route de contournement qui devrait désengorger le centre du village.

#### Clinique de Genolier

En partenariat avec la Clinique de Genolier, la Municipalité a entrepris les démarches administratives en vue de la réalisation d'un projet d'extension à l'intérieur du périmètre actuel du PPA (plan partiel d'affectation).

Le dossier devrait être déposé au canton pour examen préalable dans le courant de l'année 2015

#### PGA (Plan Général d'Affectation)

La mise en route du nouveau PGA de la commune a débuté en 2006, soit lors de la précédente législature. Un premier crédit de Fr.44'500.- avait été voté par le Conseil communal, puis en 2009 un deuxième de Fr. 68'800.-. C'était pour répondre aux demandes successives du canton en relation avec de nouvelles lois ou règlements d'application.

Puis, suite à l'entrée en vigueur de la LAT au 1<sup>er</sup> mai 2014, la Municipalité a dû faire face à de nouvelles exigences de Lausanne. Il s'agit d'identifier et d'analyser les surfaces d'assolement (terres agricoles de la commune d'une certaine qualité et pente définie) ; définir le cœur de localité ; mesurer les réserves de surfaces à bâtir, ou les zones partiellement construites ; compléter avec les communes voisines le Schéma directeur du Nyon St-Cergue.

Toutes ces prestations complémentaires retardent notre dossier et ont un coût important. Un troisième crédit de Fr. 106'000.- a été accepté par le législatif. La Municipalité est contrariée par ces nouvelles « règles du jeu » en cours de partie. C'est inacceptable, mais nous n'avons pas le choix !

## 3.2 Forêts communales

### 3.2.1 Extrait du rapport de gestion du Directeur de La Colline

#### Surfaces gérées par le Groupement

Genolier : 380 Ha

Givrins : 422 Ha

Total : 802 HA

#### Introduction

Une amélioration du marché du bois s'est amorcée dès le printemps. Cette amélioration est due à la pénurie de bois sur le marché en début d'année en raison du manque de coupe de l'année précédente et certainement que l'hiver particulièrement rude n'est pas étranger à cette situation.

#### Bois de service.

L'amélioration de la demande des bois de sciage constatée dès le début de 2013 s'est confirmée en 2014 et a favorisé l'augmentation des exploitations de bois. Cette augmentation est bénéfique pour nos forêts de montagne avec une grande proportion de gros et vieux bois.

#### Bois énergie

La demande en bois énergie sous ses différentes formes est toujours en légère progression

<b>Volume des bois vendus en m3 réels</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
Bois de service	1'085.72	2'099.68	2'724.18
Bois de feu pour stères / longs	657.50	672.35	678.00
Bois d'industrie	196.00	228.00	412.00
Bois pour copeaux ACP + Colline	840.00	1'140.00	1'057.00

#### **Subventions pour travaux forestiers**

Période RPT 2012-2015

#### Forêts biologiques – Biodiversité

Ce projet suit son cours. Dans les exploitations du Haut Jura, 1'394 sylvies ont été coupées et une surface de 5.24 hectares en soins cultureux a été effectuée dans le cadre de ce projet, une demi-journée de formation a été offerte par le canton pour nos bûcherons. A noter les excellents commentaires de l'expert sur nos exploitations en faveur du grand tétras

#### Pâturages boisés

Les coupes sur pâturages boisés font partie des subventions biodiversité. Une exploitation a eu lieu sur le pâturage de la Genolière où il s'agissait de contenir l'avancement de la forêt.

#### Soins cultureux

Une surface de plus de 13 ha de jeunes peuplements a été traitée en soins cultureux, travaux qui sont indispensables pour la qualité future des bois.

#### Chemins forestiers

Les pluies abondantes de cette année ont obligé les forestiers à augmenter les entretiens courants

### Conclusions et évolution

L'embellie constatée en 2013 s'est confirmée en 2014, mais nulle ne peut dire si elle sera confirmée en 2015.

L'élaboration du plan de gestion pour la période 2014 – 2023 est maintenant terminée. Nous constatons que cette période de gestion sera marquée par une augmentation importante des possibilités de coupe. Toutefois, le contexte économique instable amène pas mal d'incertitudes quant à l'évolution du marché des bois durant la prochaine décennie. Le calcul prévisionnel affiche toujours un déficit d'exploitation. Malgré tout, l'optimisation des moyens d'exploitations et/ou une évolution des prix (la demande et la concurrence internationale) pourraient influencer le résultat en peu de temps.

L'objectif de notre équipe forestière est de garder un équilibre démographique du peuplement en investissant dans des soins culturaux adéquats et dans les interventions dans les jeunes peuplements afin de garantir la stabilité et la qualité de nos forêts.

### **3.2.2 Pâturages**

Nos 4 chalets d'alpages (la Fréterette, les Agozats, la Genollière et l'Haut-Mont sont régulièrement entretenus et sont en bonne condition.

La cheminée du chalet de l'Haut-Mont a été refaite au niveau du foyer (installation d'une porte de visite), des perches ont dû être remplacées sur le toit de la Genollière et ses alentours ont été assainis au moyen de tout venant fourni et posé par l'amodiataire.

### **3.2.3 Parc Jurassien vaudois (PNRJV)**

Le Parc Jura vaudois est constitué de 30 communes qui forment un territoire de 530 km<sup>2</sup>, soit environ le 20% du canton de Vaud. Ces dernières se sont unies en 2013 jusqu'en 2022 afin de développer divers projets visant à

- Préserver le patrimoine naturel et paysager
- Développer des activités économiques durables
- Sensibiliser à l'environnement et au développement durable

Exemples de réalisations en 2014 :

- ✓ Entretien du patrimoine naturel : 2 bas-marais situés dans les communes de Gingins et Chéserey ont été débroussaillés par une équipe de bénévoles de l'école La Passerelle (Institution de Lavigny).
- ✓ Restauration d'1.5 km de murs en pierres sèches.
- ✓ Revitalisation et création de sites naturels.
- ✓ Installation de nichoirs à hirondelles.
- ✓ Labellisations «Produits des parcs suisses» de miel et de viande bovine de 2 producteurs domiciliés dans le Parc Jura vaudois.
- ✓ Mise en place d'un suivi de la fréquentation sur les sentiers de randonnées du Parc Jura vaudois.
- ✓ Collaboration pour la mise en œuvre d'un nouveau site pédagogique du Parc au Bois de Chêne de Genolier
- ✓ Signature d'une convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Haut Jura.
- ✓ Diffusions de divers publications et journaux.
- ✓ Etude des panneaux du Parc à poser aux entrées de localités des communes territoriales du Parc. (Pose d'un panneau-pilote à Saint-George).
- ✓ Présence et promotion du Parc lors de 5 évènements (Vallée de Joux, Lausanne, Bulle, Vaulion et Le Sentier).

Plus de 100 personnes s'impliquent activement dans les différentes structures du Parc Jura vaudois afin qu'il devienne un moteur pour l'«arrière-pays» lémanique et source de revenu dans le respect des patrimoines hérités de nos ancêtres et toujours plus utilisé comme un espace d'échanges et de solutions.

### 3.2.4 Bois de Chênes

En 2014 le dossier du Bois de Chênes a avancé d'une façon significative. En effet, à la séance du Conseil communal de juin le législatif a accepté le principe de créer la Fondation du Bois de Chênes ; de mettre à disposition de la fondation un crédit de Fr. 50'000.- pour le capital initial et d'autoriser la Municipalité à confier le Bois de Chênes en droit de superficie pour 25 ans. A la séance d'octobre, la durée a été portée à 50 ans.

Le 30 septembre, l'acte de constitution de la Fondation du Bois de Chênes a été signé par la commune de Genolier. Le Conseil de fondation est constitué de Georges Richard, président et Christian Bovay, trésorier qui représentent la commune de Genolier ; de Noé Graff, vice-président, de l'Association du Bois de Chênes ; de Denis Dumatheray, secrétaire, du Conseil régional ; de Peter Brang, du WSL et de Catherine Strehler Perrin, qui représente le canton (Division Biodiversité et paysages).

A la séance de décembre le Conseil communal a octroyé à la fondation un crédit supplémentaire de Fr. 400'000.-. Au regard des autres bailleurs de fonds potentiels, cela montre l'engagement de la commune territorial pour le futur du Bois de Chênes.

A fin 2014 le Conseil de fondation travaillait sur plusieurs dossiers en parallèle :

- La mise en route administrative de la fondation et les premières démarches auprès des associations, fondations et collectivités publiques en vue de trouver les fonds, soit plus de 5 millions.
- Concernant les aspects liés au milieu naturel, les discussions et négociations ont lieu avec le canton et les communes voisines au sujet du Plan d'aménagement cantonal, de la Commission de gestion et de la mise en réserve forestière naturelle et particulière de notre forêt.

La fondation souhaite déposer le permis de construire pour la rénovation du patrimoine bâti dans le courant du 2e trimestre 2015, et commencer les travaux à la fin de l'année ou au début 2016, pour autant qu'elle ait trouvé tous les fonds nécessaires.

### 3.3 Bâtiments

Généralités :

Gestion à notre satisfaction par la régie Rytz & Cie SA à Nyon des appartements et commerces suivants :

Bâtiment administratif	4 appartements
"Ancienne poste"	3 appartements
	1 commerce "boulangerie – épicerie"
"Auberge"	3 appartements
	1 commerce "Auberge communale"
	1 bureau
"D'Une Fontaine à l'Autre"	12 appartements
"Le Montant" bât 1912	2 appartements
Boucherie	1 commerce
Maison "Seemann"	1 appartement
	1 dépôt
« Source Vive » (rte Gare 10)	14 appartements

Les charges sont réparties selon un accord paritaire propriétaire/locataire.

Au 31 décembre 2014, les bâtiments communaux suivants sont raccordés au chauffage à distance de Genolier C&D SA :

Bâtiment administratif	appartements et greffe communal
Auberge	café-restaurant et appartements
D'Une Fontaine à l'Autre	appartements
Le Montant	bâtiment scolaire 1912 et appartements
L'Oujon	bâtiment scolaire 1984 et 1998
Le Cordex	bâtiment scolaire 2006
Le Gossan	salle communale, foyer, réfectoire scolaire
Le Pavillon	local des sociétés et jardin d'enfants privé

### 3.3.1 (3500) Bâtiment "administratif", fontaines, Pavillon, CTC, maison "Seemann"

#### Bâtiment "administratif", place du Village :

Aucune amélioration ou réfection des locaux de l'Administration communale n'a été réalisée. Les locaux de l'Administration communale devant toujours faire l'objet d'une étude générale d'affectation

#### Maison « Gothique », route de Trélex

La rupture d'une conduite d'eau chaude sanitaire au niveau de l'appartement du dernier étage a causé des dégâts importants aux étages inférieurs nécessitant le séchage et la remise en état des locaux, peinture, menuiserie et revêtement de sol. Les frais sont couverts par notre assurance. Vacances d'un appartement pendant les travaux.

#### Centre technique communal (CTC)

Le SDIS de Genolier-Givrins-Trélex et le Service Routes et Voirie se partagent le bâtiment à raison de 1/3, 2/3.

Achat d'un complément d'armoire de rangement de petit matériel selon budget.

Réparations légères de dégâts dus aux incivilités.

#### Maison "Seemann"

Immeuble communal est loué en "l'état". Aucune modification importante ni travaux n'ont été effectués dans ce bâtiment car son affectation future doit faire l'objet d'une évaluation générale des besoins communaux.

#### Stand de tir

Bâtiment communal comprenant le local de tir et d'une buvette à disposition des sociétés locales et des habitants de Genolier.

Une étude technique et coût pour la remise en état des locaux, (stabilisation de la buvette attenante au stand, carbonatation et étanchéité du couvert de la ciblerie) a été engagée pour des travaux en 2015.

#### Fontaines communales

Réparation urgente non budgétisée pour la mise en conformité de l'éclairage de la fontaine de la place du village.

#### Local/buvette de la société de pétanque

Le fonctionnement du local donne satisfaction aux utilisateurs, société de pétanque ou locataires ponctuels. Divers petits aménagements fonctionnels doivent être portés au prochain budget.

### 3.3.2 (3501.) "Ancienne Poste"

Pose d'un store contre la façade de la boulangerie.

Amélioration du chauffage du local du 700<sup>ème</sup> par le changement des convecteurs de chauffage et leurs emplacements.

L'utilisation toujours plus fréquente de ce local comme salle de réunion nécessite diverses adaptations, mobilier, système de projection, etc, portées dans le budget futur.

Changement du brûleur de la chaudière et travaux de maintenance des locaux selon l'état contrôlé par la gérance et portés au compte d'exploitation.

### 3.3.3 (3503.) "Auberge"

Aucun changement de locataire n'a été enregistré.

D'importants travaux d'assèchement de la chape et de réfection du carrelage du sol de la cuisine et du bar ont été exécutés pendant la période de fermeture de l'Auberge et le mois de janvier 2014.

Ces travaux sont budgétés sur les années 2013 et 2014. La perte d'exploitation de l'Auberge due aux deux semaines de travaux a été compensée par la non-facturation du loyer de janvier.

### 3.3.4 (3504) "Collèges"

Les locations suivantes sont facturées à l' AISGE :

- bâtiment « Le Montant »	Frs 45'500.—
- bâtiment « Le Gossan »	Frs 225'000.—

"Le Montant" (collège 1912)

La partie dédiée à l'enseignement comprend 4 classes au rez de chaussée et au 1<sup>er</sup> étage. Au sous-sol, une salle est équipée pour l'enseignement de la cuisine et une demi-classe pour la médiatrice.

Réparation selon budget des stores des classes.

"L'Oujon" (collèges 1984 et 1999)

Le bâtiment est propriété et est géré par l' AISGE

"Le Cordex" (collège 2007)

Le bâtiment est propriété et est géré par l' AISGE

### 3.3.5 (3505) « D'Une Fontaine à l'Autre »

Les appartements sont tous occupés. On constate une rotation plus importante des locataires occasionnant des frais de remise en état des appartements plus importants. Il a été enregistré 4 changements de locataires.

### 3.3.6 (3506) "Le Montant" - bâtiment 1912

La partie "communale", non scolaire, du bâtiment est destinée à la location de deux appartements au deuxième étage. La bibliothèque "Matulu" occupe un local au sous-sol.

La chaufferie « mazout » est propriété de Genolier C&D SA est insérée dans le réseau de chauffage à distance afin d'assurer un secours en cas de panne, un complément par grand froid et le chauffage de l'eau sanitaire pendant l'été.

Une très importante mise en conformité des installations électriques est exigée et devra être portée au budget 2015.

### 3.3.7 (3507) Boucherie

La salubrité des locaux est régulièrement contrôlée par le service compétent. Actuellement ils répondent aux normes. Ils sont maintenus en conformité par le locataire.

### 3.3.8 (3508) Eglise

Aucun investissement hors budget n'a été exécuté.

### 3.3.9 (3509) "Le Gossan" (bâtiment communal salle et foyer)

Le bâtiment polyvalent est toujours plus ouvert à de multiples activités communales ou extra communales. Gymnastique, football hivernal, manifestations communales, assemblées, théâtre, etc, occupent régulièrement cette salle.

Les travaux courants de réparation sont régulièrement effectués.

Le réfectoire et la cuisine sont occupés quatre jours par semaine par environ 250 à 300 élèves pour la préparation et le repas de midi.

L'étude d'intégration d'une importante surface de panneaux solaires photovoltaïques en toiture est en suspens. La Surface des toitures dédiées au solaire pourrait être étendue aux bâtiments de l'AISGE.

Les changements dans l'attribution de la RPC (rétribution de l'énergie à prix coûtant) provoquent des retards importants dans la prise en considération de notre projet jugé secondaire par la Romande Energie. La Municipalité cherche une autre opportunité pour autant qu'une « certaine rentabilité » soit assurée.

Installation d'un défibrillateur à l'extérieur du bâtiment, côté zone sportive. La maintenance de cet appareil est assurée par les pompiers.

Les tuiles couvrant la toiture de ce bâtiment ne sont plus fabriquées et notre réserve est épuisée. Le remplacement des tuiles du local pompiers afin de créer une réserve n'a pas été exécuté. Des tuiles « spéciales en tôle d'alu peinte » sont fabriquées en cas de besoin en attente des modifications concernant le toit solaire. Une mise en état de cette toiture devra certainement être prévue sans attendre l'affectation solaire de nos toitures.

Un important problème non décelé et dont l'origine reste inconnue a contraint la vérification du système d'allumage et des ampoules. Ces travaux n'étaient pas portés au budget.

Le système mobile su support du beamer n'est pas adapté et est fréquemment détérioré par la pratique des sports dans cette salle. Dans l'attente d'un nouveau système porté au prochain budget, il a été procédé aux réparations du dispositif actuel pour répondre aux demandes des manifestations de l'année.

### 3.3.10 (3510) "Le Pavillon"

Les nombreuses demandes de location de ce bâtiment confortent la fonction sociale de celui-ci. On relève son occupation par le club de football, par les aînés, par les assemblées de sociétés locales, par le Conseil communal et par des locations privées pour des anniversaires, mariages ou fêtes de familles.

La suppression des deux poteaux intérieurs par la modification du système de reprise des charges de la toiture assure une fonctionnalité optimum de l'espace à disposition. Travaux portés au budget.

Le beamer endommagé par les conséquences d'un orage a dû être changé hors budget.

Les chaises et tables sont annuellement révisées et changées si besoin est.

Les façades sont régulièrement entretenues selon un programme établi avec l'entreprise de peinture.

### 3.3.11 « Source Vive » Bâtiment « route de la Gare 10 »

Le bâtiment a été mis à disposition des premiers locataires à mi-décembre 2013.  
Les conditions de location et d'usage de ce bâtiment sont définies par une directive municipale.  
Les finitions, les travaux de garantie et les aménagements extérieurs ont été effectués dès janvier 2014.  
L'aspect des espaces communs a été modifié pour une mise en conformité selon les normes AEAI (Association des établissements d'Assurances Incendie).

### 3.3.12 SDIS – nouvelle caserne pompiers

La Municipalité a évalué les sites potentiels pour l'implantation de la nouvelle caserne. Logiquement, car répondant favorablement à tous les critères d'évaluation, l'emplacement du bâtiment actuel prévoyait la possibilité d'une surélévation.  
Le mandat d'étude a été confié au bureau d'architecture qui a conduit la construction du bâtiment existant.  
Dans sa séance du 11 septembre 2014, le Conseil communal a accordé un crédit d'étude de Frs 140'000.-- TTC pour le projet « caserne », aménagement locaux « voirie » et adjonction d'un « étage d'appartements » de fonction. L'étude terminée, le Conseil communal doit se prononcer en début 2015 pour l'octroi d'un crédit de construction.

### 3.3.13 Chauffage à distance "Genolier CàD SA" (Commune actionnaire à raison de 80%)

La société créée en 2003 fonctionne selon ses propres statuts définis par le Code des obligations. La société assure l'exploitation, la maintenance et la facturation de l'énergie aux propriétaires raccordés. Le Conseil d'administration est formé de deux membres de la Municipalité, de deux membres du Conseil communal et d'un membre extérieur nommé par la Municipalité.

La chaufferie de Genolier CàD SA est alimentée en plaquettes forestières sèches provenant principalement des forêts communales via le dépôt intercommunal géré par l'ACP (Association Intercommunale pour le Couvert à Plaquettes de Trélex).

A ce jour, 35 bâtiments soit 5 bâtiments communaux, 2 bâtiments appartenant à l'AISGE et 28 bâtiments privés sont raccordés.

Les comptes de la société anonyme sont équilibrés.

Notre réseau est sous contrat de maintenance et surveillance 24h/24h auprès d'une société qualifiée. Les problèmes de fonctionnement sont régulièrement traités.

Consommations

	2012/2013	2013/2014
Energie « bois »	2'629'570 kWh	2'344'880 kWh
Plaquettes	981'820 kg	851'200 kg
Energie « mazout »	192'870 kWh	201'260 kWh
Mazout	18'110 kg	19'200 kg
Total	2'822'440 kWh	2'546'140 kWh

### **3.3.14 Constructions privées**

Examen des demandes de permis de construire avant l'envoi au Service Technique Intercommunal et la procédure habituelle auprès des services cantonaux.

Séances pour les problèmes à résoudre avec les propriétaires et architectes afin de respecter notre règlement communal des constructions.

Visites régulières avec le STI de la conformité des constructions avec le permis de construire afin de délivrer les permis d'habiter.

Les cas de constructions non conformes au permis de construire sont régulièrement traités.

Le nombre de litiges subordonnés à l'interprétation des règlements est toujours plus important. Un cas jugé par la Cour de Droit Administratif et Public a été recouru au Tribunal Fédéral. A plusieurs reprises, l'intervention du Service Technique Genoud Sàrl a été nécessaire.

### **3.3.15 La Cure**

Le bâtiment est propriété de l'Etat de Vaud qui en assure sa gestion.

### **3.3.16 Règlement des constructions**

Le nouveau règlement des constructions issu du travail de la commission ad'hoc nommée par le Conseil communal est lié au Plan Général d'Affectation et ne pourra être approuvé qu'avec celui-ci. Leur d'espoir à l'horizon 2014... était-il noté dans le rapport de gestion 2013... alors notons « Leur d'espoir à l'horizon 2015 » et comme l'espoir fait vivre, rappelons que l'approbation par le Conseil communal et être soumis à une enquête publique sont nécessaires. Procédures ouvrant la voie aux modifications et oppositions éventuelles.

### **3.3.17 Police des constructions**

En 2014, 44 dossiers de demande de permis de construire ont été soumis au STI (Service Technique Genoud Sàrl) pour analyse, ceci pour un coût total de travaux estimé de 16 millions. Un nombre important de demandes relevant d'autorisations municipales non soumises à enquête publique ou facilitées selon l'article 72d de la RLATC ont été traitées.

### **3.3.18 Divers**

La commission de salubrité n'a pas été interpellée.

## **4 - TRAVAUX**

### **4.1 Routes et réseau routier**

Le traitement des fissures sur toutes les routes et chemins communaux a été exécuté en automne. Un dernier passage de vérification devra être effectué au printemps 2015. L'étude concernant nos routes communales a été entreprise afin de garantir au mieux la sécurité pour tous leurs usagers. Les travaux d'aménagement des îlots routiers ont débuté en fin d'année et se poursuivront dès le printemps 2015.

### **4.2 Voirie**

Fonctionne à notre entière satisfaction

### **4.3 Cimetière**

Satisfaction des familles avec les alternatives à disposition dans notre cimetière, soit tombes à la ligne, tombes cinéraires, Jardin du souvenir ou Columbarium.

#### 4.4 Traitement des déchets

##### Quantités

Quelques chiffres concernant les déchets récoltés en 2014 (2013) :

247	(376)	tonnes de déchets ménagers (ou plus de 132 kg par habitant !)
44	(69)	tonnes de déchets encombrants et plastiques
235	(256)	tonnes de déchets verts
136	(105)	tonnes de papier et carton
90	(87)	tonnes de verre
14	(10)	tonnes de ferraille

Grâce au passage à la taxe au sac au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et un meilleur tri, diminution significative des tonnes de déchets ménagers, soit 35% de moins, avec un report sur le tonnage de papier et un peu sur le verre !

En relation avec ce meilleur tri qui améliore le coût du traitement des déchets, la Municipalité a décidé de diminuer l'équivalent-ménage, soit de CHF 100.- en 2014 à CHF 90.- l'EM pour 2015.

##### Nouvelle déchèterie « Au Petit Bois »

Lors de la séance de juin, le Conseil a été informé de nos soucis au sujet de notre projet de nouvelle déchèterie à la route de Coinsins, et cela en relation avec l'entrée en vigueur de la LAT, et également au sujet de l'obligation d'obtenir le permis de construire et l'approbation du PPA avant le 31 décembre pour obtenir les 10% de subside, soit plus de Fr. 100'000.-.

A fin septembre, nous savions que ce n'était plus des craintes, mais la réalité : nous devons compenser les mètres carrés en zone agricole de tout le PPA pour la déchèterie, le parking du Bois de Chênes et le réservoir existant ! Compenser veut dire : dézoner ; soit trouver à Genolier ou ailleurs des terrains à bâtir, et les remettre en zone agricole moyennant compensations financières. Depuis des mois, la Municipalité est en tractation avec le canton. Ce n'est pas facile, mais elle lutte pour trouver une solution acceptable dans le temps et à un coût raisonnable.

##### Déchets organiques méthanisables

A fin 2014 une étude est en cours avec nos voisins de Trélex, Duillier et Arzier pour récolter les déchets organiques méthanisables dans nos communes.

Pour récolter à moindre coûts les épluchures, restes de fruits, de repas, viande, litière d'animaux, etc, il est indispensable de trouver une approche commune pour le jour de ramassage. Les déchets organiques récoltés dans la région sont systématiquement valorisés en biogaz à l'usine de Lavigny. Au travers de ce concept, la Municipalité a pour objectif d'offrir en 2015 un meilleur service à la population ; un plus pour l'environnement à un coût raisonnable.

#### 4.5 Réseau d'égouts, d'épuration

Les travaux de contrôle et les relevés des conduites EU/EC (Eaux Usées/Eaux Claires) de nos 40 km de canalisations dans le cadre du Préavis PGEE (Plan Général d'Evacuation des Eaux) se sont repris en 2014 et reprendront après Pâques 2015 pour leur phase terminale avec le restant du village. Dans ce cadre-là, un curage général et un état des collecteurs par caméra a été entrepris début 2015 pour tous les collecteurs privés qui ont 3 raccordements ou plus, et qui pourraient être repris dans le domaine public. Suite à cela, une analyse et un rapport détaillés seront établis. Pour tous les segments en bon état et qui ne posent pas de problème particulier, les propriétaires concernés seront informés de ce transfert de charge au secteur public. Pour les autres segments, il sera demandé une mise en conformité aux frais des propriétaires actuels, suite à cela ces secteurs feront partie du réseau public.

## 4.6 Cours d'eau

### Entretien des cours d'eau

Quelques travaux ont été réalisés sur le Gossan (route de Trélex) et sur l'Oujon, entre la croisée de la route de la Clinique et celle de Sus-Châtel jusqu'au parking de la route de la Cézille.

Ces travaux consistent à couper les arbres qui pourraient être dangereux, enlever les embâcles et nettoyer les berges. Tout cela sous le contrôle du garde-forestier avec la participation des bûcherons de La Colline.

## 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

### 5.1 AISGE (Association Intercommunale Scolaire Genolier et Environs)

La réflexion concernant l'avenir de l'établissement scolaire de Genolier et environs se poursuit. Le Codir et la direction de l'ESPE sont confrontés à un besoin de locaux supplémentaires pour accueillir les élèves.

L'accueil de jour demande également un grand investissement de la part des membres du Codir qui en sont responsables.

Le Conseil Intercommunal a tenu 3 séances, une le 2 avril pour les comptes, une le 7 mai pour l'achat du mobilier de la maison de l'enfance à Trélex et une le 24 septembre pour le budget.

Les représentants de la commune de Genolier au CI sont Mmes Cécile Cuénoud, Myriam Bédet et Ivana Jatton pour le Conseil communal, M. Claude Bürki pour la Municipalité, la présidence est assurée par M. François Vauthier de Trélex.

CODIR AISGE : répartition des dicastères – Législature 2011-2016  
Mme Florence Rattaz Présidente et M. Eric Hermann, vice-Président

Dicastères	Délégués	Mandat(s)
1. FINANCES Responsable : Eric Hermann – Arzier	<u>Membres du CODIR</u> José Martin, Trélex	Elaboration du budget, rapport sur les comptes, contrôles des chiffres
2. SECURITE ET TRANSPORTS Responsable : Antonio Bilardo, Trélex	<u>Membres du CODIR</u> Danièle André, St-Cergue Danielle Pasche, Arzier	Etude et rapport concernant la sécurité et les transports des élèves
3. RESTAURANTS SCOLAIRES Responsable : Regula Jaunin, Givrins	<u>Membres du CODIR</u> José Martin, Trélex Florence Rattaz, Genolier	Contact avec Compass Group, le cuisinier, les surveillantes et les parents d'élèves
4. BATIMENTS & TERRAINS Responsable : Gérald Girardet	<u>Membres du CODIR</u> Antonio Bilardo, Trélex	Achat et entretien des bâtiments & terrains scolaires
5. CONSEIL D'ETABLISSEMENT Responsable : Regula Jaunin, Givrins	<u>Membres CODIR</u> 1/commune Danièle André, St-Cergue José Martin, Trélex Danielle Pasche Arzier Florence Rattaz, Genolier	Préparation du règlement-type, mise en place de l'organisation, participation aux réunions lors des Conseils d'Etablissement
6. DEROGATION, RELATIONS AVEC L'ECOLE & RELATIONS AVEC L'APE Responsable Eva Meier, Givrins	<u>Membres du CODIR</u> Paul Ménard, St-Cergue	Relations avec la Direction et le secrétariat ESPE, relations avec le Comité de l'APE.
7. ADMINISTRATION GENERALE & PERSONNELS (RH) Responsable : Florence Rattaz, Genolier	<u>Membres du CODIR</u> Eric Hermann, Arzier	Factures, comptes, correspondance générale, dossiers du personnel
8. PETITE ENFANCE Responsable : Danielle Pasche, Arzier	<u>Membres du CODIR</u> Danièle André, St-Cergue Antonio Bilardo, Trélex Eva Meier, Givrins Florence Rattaz, Genolier	Organisation de l'accueil de jours des écoliers.

Préavis 2014 : 01/2014 relatif aux comptes 2013  
 02/2014 relatif à une demande de crédit de 256'000.- (achat mobilier maison de la  
 petite enfance à Trélex)  
 03/2014 relatif au budget 2015

## 5.2 Restaurants scolaires primaires et secondaires

Les restaurants fonctionnent à notre satisfaction. Un nouveau fournisseur a été choisi pour les structures primaires, tandis que notre collaboration se poursuit avec Scolarest pour le secondaire.

## 5.3 Evolution de la population scolaire

		2009	2010	2011	2012	2013	2014
Arzier-Le Muids	Primaire	148	150	150	152	162	169
	Secondaire	136	118	121	127	129	136
Genolier	Primaire	109	109	116	102	104	99
	Secondaire	133	122	133	127	97	99
Givrins	Primaire	54	53	60	57	60	41
	Secondaire	43	50	52	45	41	61
Saint-Cergue	Primaire	109	98	99	101	107	122
	Secondaire	100	114	105	117	121	107
Trélex	Primaire	111	111	99	98	92	89
	Secondaire	95	96	100	96	105	104
Totaux		1038	1021	1035	1022	1018	1027

Le coût moyen de l'élève primaire est de Frs 4'238.24 (Frs 3'911.23 en 2013).  
 Le coût moyen de l'élève secondaire est de Frs 6'310.40 (Frs 6'477.47 en 2013).

## 5.4 PPLS (psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire)

Les conventions PPLS sont toujours en vigueur et sont intégrées dans les comptes de l'AISGE.

## 5.5 RAT (Réseau d'accueil des Toblerones)

Actuellement 60 enfants de Genolier bénéficient des possibilités d'accueil offertes par le réseau, crèches-garderie, UAPE ou AMF (accueillante en milieu familial) le montant total à charge de la commune, y compris la partie administrative est de Fr. 132'789.49.

## 5.6 Cultes

Paroisse protestante de Genolier-Givrins-Duillier-Trélex

Activités et relations habituelles avec la paroisse protestante

Paroisse catholique de Nyon

Participation uniquement financière selon convention intercommunale et en fonction du nombre d'habitants.

## 6 - POLICE

### 6.1 Police communale

Les ASP (agent de sécurité public) sont engagés sur une base de 100% par les cinq communes Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, St-Cergue et Trélex soit un total d'environ 168 heures par mois. Chacune des communes se partage le temps de travail à environ 20,5 % (Arzier-Le Muids, Genolier, St-Cergue et Trélex) et la commune de Givrins 18%. Ce qui représente pour la commune de Genolier environ 34.5 heures par mois.

Environ 40% de ces heures sont dévolues au travail administratif ou d'entretien soit :

- Naturalisations (vérification des dossiers, convocation, enquête, mise en forme et transmission du dossier à la municipalité concernée.
- Rapports d'activité journalier pour les 5 communes (obligatoire selon la loi et à garder à disposition pour la police cantonale en cas de besoin)
- Réponse aux diverses sollicitations de la part des communes ou de la population (enterrements, manifestations, besoins spécifiques)
- Entretien du matériel/véhicules

Environ 60% du temps de travail se passe sur le terrain et ont pour but :

- Augmentation du sentiment de sécurité de la population
- Effet dissuasif
- Volet répressif

Les patrouilles sont de deux types, la semaine en journée et la plus part du temps seul, le soir et la nuit en fin de semaine toujours en binôme. Elles peuvent se dérouler à pied ou en voiture. Elles sont principalement axées sur les bâtiments communaux et sur les passages dans les zones villas. Les ASP interviennent également en cas de tapage nocturne, d'accident de la circulation, d'incendie, ainsi qu'à la demande de la gendarmerie ou du garde-frontière.

### 6.2 Gendarmerie vaudoise

Notre participation à la Police cantonale s'élève pour 2014 à Fr 361'790.--, nous ne pouvons que regretter ce montant important pour une présence bien limitée.

### 6.3 Contrôles de vitesse effectués par la Gendarmerie

Divers contrôles de vitesse ont été effectués les routes cantonales de la commune, Duillier, Trélex et Cézille. Nous vous rendons compte régulièrement des infractions par le biais du Genolier info.

### 6.4 Défense incendie

#### 6.4.1 Extrait du rapport de gestion du commandant du SDIS (Service Défense Incendie et Sécurité)

L'effectif actuel est de 44 pompiers, y compris des 7 recrues 2014

Le taux de présences de ces sept recrues aux exercices de l'école de « formation 1 » est très bon. Une des recrues n'a pas suivi les exercices du 2<sup>ème</sup> semestre étant en stage en Allemagne. Elle suivra la 2<sup>ème</sup> partie de cette formation l'année prochaine.

Un départ est annoncé au 31 janvier 2015. Il s'agit de M. Nicolas Rubin.

Le recrutement 2015 s'est fait par la campagne cantonale ainsi que par notre site, par le flyer envoyé par poste aux candidats potentiels. Deux personnes se sont présentées à la séance d'information.

Il s'agit de Michaël Payet de Genolier et de Jérémie Deleze de Trélex. Ils participeront au test d'entrée en caser de Nyon le samedi 6 décembre 2015.

Effectif prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2015 = 45 pompiers....

## 6.4.2 Interventions

Contrairement à l'année dernière, 2014 est une année très calme. Nous avons eu 13 interventions jusqu'à fin novembre 2014, soit 6 alarmes automatiques, 2 inondations, 1 chute de matériel, 1 sauvetage de personne et 1 d'animal, 1 feu de chalet et 1 feu de cheminée. Nyon est intervenu 9x sur nos territoires : 6x à Genolier, 3x à Trélex.

Le nombre d'interventions moyen est de 20-25 interventions par année. Nous en sommes donc à la moitié.

## 6.4.3 SDIS Nyon-Dôle

Depuis le 1er janvier 2014 le Service de Défense Incendie et de Secours Nyon-Dôle (SDIS Nyon-Dôle) regroupe 18 communes réparties sur les 4 sites opérationnels de Nyon, St-Cergue, Genolier et Bonmont. Ensemble, ce sont plus de 250 hommes et femmes qui assurent 24h/24h les différentes missions d'intervention et de secours auprès de la population d'un vaste secteur qui s'étend de Nyon jusqu'à la Dôle.

La première année d'activité de la nouvelle association s'est bien déroulée à la satisfaction des différents partenaires et dans le budget prévu.

## 6.4.4 Commission du feu SDIS Nyon-Dôle – Site de Genolier

Feu la Commission du feu qui s'est transformée en Délégation feu. La commune a été représentée par G. Richard et J. Zucchello pour la Municipalité et N. Bolay pour le Conseil communal.

## 6.5 Organisation régionale de la protection civile (ORPC) - (Aide à la population)

Une suite sans histoire pour la nouvelle organisation qui avait commencé son mandat au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Notre participation financière a été de Frs 29'391.40 soit Frs 15.89 (Frs 37.26) par habitant (1850)  
La commune est représentée au Conseil intercommunal par G. Richard.

# 7 SECURITE SOCIALE

## 7.1 Sécurité

## 7.2 Prévoyance sociale (72)

La participation de notre commune à l'ensemble des rubriques 71 et 72 en 2014 a été de Frs 5'531'701.19 (Frs 4'994'011.07 en 2013) ou environ Frs 2'290.-- par habitant.

# 8 - SERVICES INDUSTRIELS

## 8.1 Eaux

Protection incendie : L'assainissement, la révision et le remplacement de notre parc de BH (bornes hydrantes) se sont encore poursuivis cette année. Une BH a été ajoutée à la Rte de Trélex, dans le cadre du Bouclage Sous-la-Ville.

Compteurs : La 2<sup>e</sup> étape sur 3 ans de la réalisation du Préavis N°25 « Nouveaux compteurs » a été réalisée. Elle a touché le secteur oriental de Sus-Châtel, le Ch. de la Branche, la Rte de la Gare et le secteur qui l'entoure, ainsi que le cœur du Village. La 1<sup>ère</sup> étape concernant plus de 260 compteurs et sous-compteurs avait été terminée au printemps 2013. La 3<sup>e</sup> étape est prévue pour 2015.

Conduite à la Réfaz : en juin, une demande de crédit via le Préavis « **Remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau sous pression à la Réfaz** » a été demandée au Conseil Communal. Ce tronçon a dû être remplacé en urgence juste avant Pâques suite à une rupture accidentelle et, après réparation, suite à la découverte du mauvais état de la conduite, de sa profondeur inadéquate et des fuites persistantes tout au long du tronçon. Pour mémoire, nous avons déjà remplacé un tronçon supérieur de cette même conduite fin 2012, au-dessus de Ch. de Molard-Rochau.

Assainissement de SIDEMO : Les travaux d'assainissement de la station de traitement de la source du Montant (SIDEMO), objet d'un Préavis fin 2013, sont terminés : les trois lignes de traitement sont en production depuis début juillet 2014 et les prélèvements analysés ont été validés par le service cantonal (SCAV). La nouvelle supervision locale dans la salle de commande, ainsi que l'accès à distance par les services communaux respectifs des trois communes, a été validée par la maison Rittmeyer. La réception de l'ouvrage s'est faite début décembre après plus de six mois de travaux, pour un budget de plus de Fr. 700'000.-. Ces travaux ont consisté à remplacer les trois colonnes d'ozone pour les trois lignes de traitement, avec une nouvelle armoire d'automation et une nouvelle supervision dans la salle de commande par la maison Rittmeyer, sans oublier tous les appareils de mesure nouveaux sur chaque ligne de traitement.

Bouclage Sous-la-Ville : Les travaux du Préavis « **Bouclage Sous-la-Ville** », accepté par le Conseil communal en juin 2014, se sont terminés avec succès. Les désagrèments lors du raccordement de cette nouvelle conduite de « bouclage » ont pu être limités à une demi-journée de coupure d'eau au bas du village, en-dessous du cimetière, et à quelques jours de circulation alternée sur la Route de Duillier. Le décompte final du Préavis nous est parvenu après paiement des dernières factures et la bonne nouvelle est qu'il se situe plus de 10 % en-dessous du crédit accordé. Les travaux se sont déroulés de manière optimale, ceci expliquant cela ! La Municipalité a décidé d'en amortir le montant sur l'exercice 2014 via le fonds de réserve affecté des EAUX, comme prévu dans le Préavis.

Divers : Mis à part ces bonnes nouvelles, nous avons dû affronter quelques dégâts sur notre réseau ESP(Eau Sous Pression), bien sûr vieillissant :

- Un raccordement privé à la Réfaz, datant de 1957 « à travers champs », c'est le cas de dire, nous a causé quelques soucis, et a dû être complètement refait à charge du propriétaire ;
- la conduite principale desservant le quartier Sous-la-Ville, a également manifesté un certain relâchement a dû être réparée en urgence ;

## 9 - DIVERS

### 9.1 Associations, organes, ententes dont fait partie la commune de Genolier

Associations	But	Représentant
Cie Nyon-St-Cergue-Morez (actionnaire)	Transports Voyageurs	C.I. : F. Rattaz d'administration G. Richard
STI (Service Technique Intercommunal)	Contrôle plans des constructions	C. Bürki : assemblée générale
Conseil Régional du district de Nyon	Association pour l'aménagement de la région de Nyon	CODIR : F. Rattaz C.I. : G. Richard ; G. Girardet : suppléant
SADEC (SA pour le traitement des déchets de la Côte (actionnaire)	Traitement des déchets	G. Richard : réunions et assemblée générale J. Zucchello, suppléant
APEC (Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte)	Epuration (STEP)	G. Richard et J. Zucchello, Conseil communal (MM G. Sublet et D. Tissot)

SAPAN (SA pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (actionnaire))	Alimentation eau potable	J. Zucchello: réunions et assemblée générale
AISGE (Association Intercommunale scolaire de Genolier et Environs)	Organisation scolaire	CODIR : F. Rattaz : présidente G. Girardet : membre C.I. : C. Bürki Conseil communal Mmes Cuénoud, Bédet et Jaton
OMSV (Fondation zone sanitaire IV)	Planification cantonale en matière sanitaire et sociale, en relation avec des partenaires régionaux.	G. Richard : réunions et assemblée générale
ORP Office régional de placement	Structure destinée à faciliter la réinsertion professionnelle rapide des chômeurs	F. Rattaz : réunions et assemblée générale G. Richard, suppléant
Clinique dentaire scolaire	Exploitation d'une structure itinérante destinée à effectuer les contrôles dentaires exigés par la loi	F. Rattaz : assemblée générale
AFV-BV La Forestière Association forestière vaudoise et du Bas-Valais (actionnaire)	Production du bois Organisation de la vente groupée.	G. Girardet : réunions et assemblée générale
ORPC Organisation régionale de la protection civile	Organisation de protection de la population dans le district. Mise en application de la législation fédérale et cantonale	G. Richard, réunions et assemblée J. Zucchello, suppléant
ARAS Régionalisation de l'action sociale	Application des dispositions de la loi sur la prévoyance sociale et l'aide sociale, des dispositions que la loi sur la protection de la jeunesse et application des dispositions que la loi sur l'emploi et l'aide aux chômeurs attribuent aux communes.	G. Richard : réunions et assemblée générale
Genolier CàD SA (actionnaire)	Chauffage à distance au bois	C. Bürki : président J. Zucchello Conseil communal (MM. L. Badan et J.-F. Vez) Membre J. Hofer
Centre funéraire	L'exploitation du Centre Funéraire Régional de Nyon	G. Richard : réunions et assemblée
RAT Accueil de la petite enfance		F. Rattaz
Groupe forestier La Colline	Groupe forestier Genolier-Givrins	CODIR : J. Zucchello, G. Girardet C.I.: C. Bürki, président Membre Mun : F. Rattaz, Membres Conseil : MM. Ch.-B. Bolay et D. Tissot
Service de défense contre l'incendie et de secours DAP	Gestion groupe sapeurs-pompiers communes Genolier-Givrins-Trélex	Commission du feu Georges Richard Membre mun. J. Zucchello Membre Conseil M. N. Bolay
Hangar à plaquettes	Association intercommunale d'un couvert régional à plaquettes et bois énergie (ACP)	CODIR G. Richard C.I. : C. Bürki
PJV Parc jurassien vaudois	Vulgarisation des richesses naturelles de la chaîne du Jura	G. Girardet
Sidemo Service intercommunal de distribution d'eau du Montant	Gestion de la station avec Gland et Arzier	J. Zucchello

SABOIS	Pompage de l'eau au Bois-de-Chênes	G. Richard J. Zucchello
Télé-Dôle	Promotion du développement touristique la Dôle, St-Cergue, la Bossette pour le développement des infrastructures des remontées mécaniques	F. Rattaz G. Richard

Autres participations :

- Hôpital de Nyon
- Romande Energie
- SPA
- Plan Directeur Forestier du canton de Vaud
- Service intercommunal pour la notification des commandements de payer et communications de faillites
- Sodefor II (Ste coopérative pour la fabrication et la commercialisation de bois déchiqueté)
- Centre historique de Chiblins
- La Forestière
- ADCV
- UCV

## 9.2 Conseil Régional

La participation financière de la commune de Genolier aux activités du Conseil régional a été de Frs 36'080.--, soit Frs 20.-- par habitant.

A cela s'ajoutent des contributions spécifiques comme par exemple notre participation pendant 5 ans de Frs 31.-- par habitant à l'aménagement et l'amélioration des transports publics.

La commune a été représentée au Conseil intercommunal par M. Georges Richard.

Mme Florence Rattaz est membre du Comité de direction (Codir)

L'année 2014 a été marquée par plusieurs éléments forts parmi lesquels quelques aboutissements notoires.

La pose de la première pierre de l'extension du parc animalier de la Garenne.

Nous relevons également avec satisfaction la concrétisation formelle de la promesse de participation fédérale à hauteur de 35 millions de CHF pour 9 projets d'intérêt d'agglomération au sein du district.

Dans le territoire, on remarque de plus en plus de mesures infrastructurelles visibles qui sont destinées à favoriser les transports publics dans la région.

### Autres activités

#### Carrefour de Mimorey

Une étude est en cours sous le patronage du Conseil régional avec les communes concernées (Genolier, Coinsins, Duillier et Givrins) pour améliorer la sécurité dans le carrefour et une meilleure desserte du bus pour le quartier Sous-la-Ville, via un chemin piétonnier.

#### Tourisme

Le projet régional de patinoire touristique de dimension sportive à St-Cergue a été retiré compte tenu des coûts élevés du projet et de son exploitation.

#### Culture

En 2014, le conseil régional a organisé un concours en vue de réaliser la maquette du futur agenda culturel. Il a également établi et signé une convention de partenariat avec Nyon Région Tourisme et la Fédération régionale des associations culturelles (FRAC) dans le but de mener à bien ce projet.

#### Mobilité

Le programme de réorganisation des transports publics à travers trois axes d'actions, aménagement, expérimentation, accompagnement, a permis d'optimiser l'offre pour les usagers, notamment en permettant la priorisation des bus sur le réseau.

### Environnement

L'étude des filières de production d'énergies renouvelables a répertorié l'usage actuel des sources d'énergies pour les bâtiments (logements et activités) et mis en évidence les besoins nécessaires à l'horizon 2030 pour le parc actuel et pour les nouvelles constructions, à l'échelle du district. Elle a aussi analysé les sources d'énergies renouvelables potentielles et suggéré des pistes pour le bon usage des filières, « la bonne énergie au bon endroit ».

### Territoire

Les groupes de communes formés autour des schémas directeurs se réunissent pour des projets concrets. Les communes du Nyon-St-Cergue-Morez ont souhaité engager la réalisation de P+R dans leurs gares afin d'accompagner le passage au quart d'heure du chemin de fer de Nyon à Genolier.

### Organisation du Conseil régional, investissements régionaux

Les travaux de la commission régionale chargée des investissements régionaux ainsi que le postulat Wahlen & Consorts ont produit un ensemble de recommandations. Le CoDir doit les examiner pour formuler des propositions de « réforme » de l'organisation qui doivent être soumises au plus tard au Conseil intercommunal du printemps 2015 en vue de leur validation et de leur mise en œuvre pour la prochaine législature.

## **9.3 Sociétés locales**

Les sociétés suivantes ont déposé leurs statuts auprès de la commune :

- FC Genolier-Begnins
- Société de Tir
- GGG – Gym hommes
- Gym Dames – Gym filles
- Senior's Club
- La Boule Joyeuse (Société de Pétanque)
- ACG (Association Carnaval Genolier)
- Club des 100 du FC Genolier-Begnins
- Badminton Club Genolier
- Le TRAC (Groupe théâtral de Genolier)
- Cagnotte La Genollière
- Amicale des Sapeurs-pompiers
- Bibliothèque Matulu
- APE – Association des parents d'élèves
- Grande Brocante

Les différentes sociétés sportives ou de loisirs de la commune sont très dynamiques. Une séance de discussions et d'échanges concernant le calendrier des manifestations, les installations ou autres points a lieu chaque année avec la Municipalité. En cas de problèmes, cette dernière joue son rôle de facilitateur.

## **10 - RELATIONS AVEC LA POPULATION**

Durant 2014, les manifestations (invitations) suivantes ont été organisées :

- 1<sup>er</sup> janvier – vin chaud
- Sortie aînés au mois de mai
- Jeunes de 18 ans
- 1<sup>er</sup> août
- Noël des aînés, repas midi

**11 - RAPPORT DE GESTION SUR L'EXERCICE 2013 DE LA COMMISSION DE GESTION**

La Fréterette : la Municipalité a déclaré les dégâts à l'ECA en vue d'obtenir une somme couvrant la moins-value.

Les Agozats : Captage d'eau déficient. La commission recommande de le remettre en état et de prévoir cette dépense dans le plan d'investissement.

La Genollière : La Municipalité procède à un état des lieux à chaque remise de clés.

Les clôtures entourant les 2 réservoirs de rétention d'eau sont en très mauvais état. La Municipalité signale que les bûcherons de la Colline ont été mandatés pour faire le nécessaire afin de rétablir la sécurité aussi bien pour le bétail en été que pour les randonneurs en hiver.

**12 - COMPETENCE A LA MUNICIPALITE D'ENGAGER DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPREVISIBLES ET EXCEPTIONNELLES**

Néant

**13 - AUTORISATION GENERALE ACCORDEE A LA MUNICIPALITE POUR L'ACQUISITION OU L'ALIENATION D'IMMEUBLE ET DES DROITS REELS IMMOBILIERES ET ACHATS EN PARTS DE SOCIETES IMMOBILIERES POUR UN MONTANT DE Frs 100'000.--**

Néant.

**14 - CONCLUSION**

La Municipalité exprime ses remerciements tant au Conseil communal et à son bureau, qu'à tout le personnel communal, pour leur engagement sans réserve en faveur de notre commune.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le rapport municipal No 58/2015 concernant le rapport de gestion 2014

Ouï le rapport de la commission de gestion

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**D é c i d e :**

- 1) d'adopter le rapport de gestion 2014 tel que présenté
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2014

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 19 mai 2015 pour être soumis au Conseil communal de Genolier.

Au nom de la Municipalité :  
La Syndique F. Rattaz la secrétaire : C. Deléderray



Annexes : No 1 – Pyramide des âges  
No 2 – Statistique des habitants

**Situation de la commune au 05.01.2015**

	Total	Moins de seize ans		Plus de seize ans	
		Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
<b>Habitants commune (P+S)</b>					
Habitants dans la commune	1910	168	186	789	767
- Suisses	1290	98	123	555	514
- Etrangers	620	70	63	234	253
Résidents principaux	1907	168	186	787	766
- Suisses	1287	98	123	553	513
- Etrangers	620	70	63	234	253
Résidents secondaires	3			2	1
- Suisses	3			2	1
- Etrangers					
<b>Résidence principale</b>					
De sexe féminin	955	168		787	
De sexe masculin	952		186		766
<b>Etat civil</b>					
Célibataires	802	168	186	216	232
Marié(e)s	912			451	461
Veufs (Veuves)	60			45	15
Divorcé(e)s	112			66	46
Marié(e)s/séparé(e)s	17			9	8
Non marié(s)					
Partenariat	4				4
Partenariat séparation					
Partenariat dissous					
<b>Religion</b>					
Catholiques	575	51	48	251	225
Protestant(e)s	555	17	25	252	261
Sans confession	604	73	92	217	222
Autres	173	27	21	67	58
<b>Divers</b>					
Conseillers communal	45			11	34
Conseillers bourgeoisial					
Pompiers	22			4	18
Pompiers exemptés					
Protection civile					
Militaires					
Bourgeois					
Electeurs communal	1190			605	585
Electeurs cantonal	989			512	477
Electeurs fédéral	989			512	477
Electeurs bourgeoisial					
Prop. de chiens	114			29	85
<b>Etrangers, Permis</b>					
Permis B	222	31	23	85	83
Permis C	332	31	35	121	145
Permis G					
Permis L	19	1	1	10	7
Autres permis	47	7	4	18	18
<b>Contrôle des habitants</b>					
Faux habitants	25	2	3	11	9
Faux résidents					

### Pyramide des âges

- Hommes (suisse)    ■ Femmes (suisse)
- Hommes (étranger)    ■ Femmes (étranger)

